



## Concours d'écriture 2012

organisé par la Médiathèque municipale  
de La Chapelle des Marais

### Règlement

Article 1 : La médiathèque Gaston Leroux organise en 2012 un concours d'écriture. Celui-ci est ouvert aux amateurs, adhérents ou non à la médiathèque, âgés de 14 ans et plus. Le concours aura lieu du 24 janvier au 11 février 2012.

Article 2 : Le texte comportera 1 page maximum en format 21/29,7 (police classique, corps 12). Le thème retenu est « La mélancolie ». Le texte se présentera sous une forme courte (poésie, chanson, lettre ou toute autre forme) et devra forcément comporter la phrase « mélancolique, et alors ? »

Article 3 : L'œuvre doit être originale, non publiée, individuelle, écrite en français et dotée d'un titre. Le texte sera adressé à la médiathèque ou déposé à l'accueil. Il peut être envoyé par mail à l'adresse de la médiathèque. Il ne sera accepté qu'un seul texte par auteur.

Article 4 : Le jury est composé du personnel de la médiathèque, du service culturel et de l'adjointe élue à la culture. Les œuvres lauréates devront témoigner de qualités d'expression littéraire.

Article 5 : Les trois premiers textes gagnants se verront attribuer un prix : un livre ou un accessoire de l'exposition.

Article 6 : Les résultats du concours seront affichés à la médiathèque et sur le site de la mairie, à partir du 10 mars 2012. Les prix seront obligatoirement récupérés sur place, à la médiathèque.

Article 7 : Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du présent règlement.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à médiathèque Gaston Leroux

Tel : 02 40 42 42 00

Mail : [mediatheque@chapelledesmarais.fr](mailto:mediatheque@chapelledesmarais.fr)



## Concours d'écriture 2012

organisé par la Médiathèque municipale  
de La Chapelle des Marais

### Règlement

Article 1 : La médiathèque Gaston Leroux organise en 2012 un concours d'écriture. Celui-ci est ouvert aux amateurs, adhérents ou non à la médiathèque, âgés de 14 ans et plus. Le concours aura lieu du 24 janvier au 11 février 2012.

Article 2 : Le texte comportera 1 page maximum en format 21/29,7 (police classique, corps 12). Le thème retenu est « La mélancolie ». Le texte se présentera sous une forme courte (poésie, chanson, lettre ou toute autre forme) et devra forcément comporter la phrase « mélancolique, et alors ? »

Article 3 : L'œuvre doit être originale, non publiée, individuelle, écrite en français et dotée d'un titre. Le texte sera adressé à la médiathèque ou déposé à l'accueil. Il peut être envoyé par mail à l'adresse de la médiathèque. Il ne sera accepté qu'un seul texte par auteur.

Article 4 : Le jury est composé du personnel de la médiathèque, du service culturel et de l'adjointe élue à la culture. Les œuvres lauréates devront témoigner de qualités d'expression littéraire.

Article 5 : Les trois premiers textes gagnants se verront attribuer un prix : un accessoire de l'exposition ou un livre.

Article 6 : Les résultats du concours seront affichés à la médiathèque et sur le site de la mairie, à partir du 3 mars 2012. Les prix seront obligatoirement récupérés sur place, à la médiathèque.

Article 7 : Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du présent règlement.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à médiathèque Gaston Leroux

Tel : 02 40 42 42 00

Mail : [mediatheque@chapelledesmarais.fr](mailto:mediatheque@chapelledesmarais.fr)